



L'an deux mille vingt-cinq, le treize février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

<b>Date de Convocation</b>	08/02/2025
<b>Date d’Affichage</b>	08/02/2025
<b>Nombre de Conseillers en exercice</b>	<b>14</b>
Présents	8
<b>Votants</b>	<b>12</b>

**Étaient présents :**

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Anthony PRUNIER.

**Absents excusés :**

Mme Sylvie COUPE, Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH, Mr Michel LBOUC donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS, Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr André PHILIPOT, Mr Boris BOYAVAL donne pouvoir à Mr Christian LAN.

**Absent :**

Mr Patrick DEMARQUET

N°017-2025

**Validation du devis DUPRIEZ pour l'étude préliminaire de la Maison d'accueil Bien-Être**

Dans le cadre d'une réflexion globale sur l'étude d'espace Bien-Etre et Santé, Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise DUPRIEZ pour l'étude préliminaires de la maison paroissiale. Le bâtiment permettant d'accueillir un espace bien-être et santé.

L'entreprise DUPRIEZ propose un devis de 3 800.00 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **DE VALIDER** l'entreprise DUPRIEZ pour l'étude préliminaires de la Maison d'accueil Bien-Être. Cette dépense sera imputée en investissement au Budget 2025.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,  
Le registre dûment signé,  
Le Maire



Certifié exécutoire, après transmission  
En Préfecture le  
Et publication le